



McGill

Dialogue McGill
Mieux communiquer pour mieux soigner

PROJET DE FORMATION ET DE MAINTIEN EN POSTE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

PROGRAMME DE BOURSES DE LEADERSHIP COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Bourse sous leadership communautaire, assortie d'une obligation de service et destinée aux étudiants du Québec se préparant à une carrière en santé et services sociaux

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

GUIDE DE DEMANDE D'UNE BOURSE CIBLÉE

Santé Canada a contribué financièrement au
Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux	3-8
Coordonnées des personnes-ressources pour le Programme de bourses	9
La grande région de Montréal	9
Municipalités de la grande région de Montréal	10
Liste de référence des niveaux d'études et des programmes d'études en santé et service sociaux reconnus par le gouvernement	11-12
Répertoire des réseaux communautaires participants	13-14
Étudiant	
- Liste de responsabilités et liste de vérification des documents	15-16
Personne de référence pour l'étudiant	
- Liste de responsabilités et liste de vérification des documents	16-17
Réseau communautaire	
- Liste de responsabilités et liste de vérification des documents	17-18
Dialogue McGill	
- Liste de responsabilités	19

English version available at:

www.mcgill.ca/dialoguemcgill/forms/bursary-program-forms

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DATES IMPORTANTES POUR LES DEMANDES DE BOURSE				
Année scolaire	Publication de l'appel de demandes dans le cadre du Programme de bourses	Date limite pour la soumission par les étudiants des formulaires de demande aux réseaux communautaires	Date limite pour la soumission par les réseaux communautaires des formulaires de demande à Dialogue McGill	Décisions rendues par Dialogue McGill
2020-2021	Le 11 mai 2020	Le 15 juin 2020	Le 29 juin 2020	Le 16 juillet 2020

LES BOURSES CIBLÉES

OBJECTIF

Les bourses ciblées sont une composante du Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux de Dialogue McGill¹. Elles visent à répondre aux priorités en matière d'accès en anglais aux services de santé et aux services sociaux dans la grande région de Montréal². Ces priorités sont identifiées par les réseaux communautaires et les établissements de santé et services sociaux à l'intérieur du territoire qu'ils desservent. Les bourses sont destinées à venir en aide aux étudiants qui poursuivent des études en santé et services sociaux et qui ensuite travailleront sur le territoire desservi par leur réseau communautaire.

Le Programme de bourses ciblées est conçu pour les étudiants qui, étant donné qu'ils résident dans la grande région de Montréal, ne sont pas admissibles aux bourses de catégorie 1, 2 et 3 de Dialogue McGill³.

Le Programme de bourses fait partie du Programme de maintien en poste dont la description se trouve sur le site web de Dialogue McGill : <https://www.mcgill.ca/dialoguemcgill/fr>.

DESCRIPTION

Créées par le Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de McGill⁴, ces bourses ont pour but de fournir un incitatif financier aux étudiants qui résident sur le territoire couvert par la grande région de Montréal, possédant une connaissance appropriée du français et de l'anglais et qui poursuivent des études à temps plein dans le domaine de la santé et des services sociaux dans une maison d'enseignement reconnue par le gouvernement.

https://prod.mels.gouv.qc.ca/afep101/html/dai_20042005_liste_etablissement_aide.html

Pour chaque bourse reçue, les étudiants s'engagent, après avoir terminé leurs études avec succès, à travailler, pour un minimum d'un an, dans un établissement public de santé et de services sociaux ou

¹ Le Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux de Dialogue McGill sera ci-après désigné sous l'appellation Programme de bourses.

² Dans le contexte du présent Guide, l'appellation « grande région de Montréal » fait référence à l'ensemble des municipalités qui composent la Communauté métropolitaine de Montréal et dont vous trouverez la liste à la page 10 ou à l'adresse suivante : <https://cmm.qc.ca/a-propos/territoires-et-municipalites/>.

³ Ceux dont la résidence principale se situe à l'extérieur de la grande région de Montréal peuvent se reporter au Guide de demande de bourse de catégorie 1 et de catégorie 2 (pour les étudiants des niveaux universitaire et collégial) et de catégorie 3 (pour les étudiants inscrits à un programme de formation professionnelle). Pour plus de détails concernant ces bourses, veuillez consulter la page suivante sur le site web de Dialogue McGill : <https://www.mcgill.ca/dialoguemcgill/fr/forms/formulaires-relatifs-au-programme-de-bourses>.

⁴ Le Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de McGill sera ci-après désigné sous l'appellation Dialogue McGill.

dans une organisation connexe sur le territoire desservi par le réseau communautaire et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou Centre universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Ces bourses assorties d'une obligation de service sont coordonnées localement par les réseaux communautaires d'expression anglaise desservant le territoire de la grande région de Montréal (voir pages 10) et sont conçues pour répondre aux priorités particulières à la grande région de Montréal en matière d'accès en anglais aux services de santé et aux services sociaux. Ces besoins sont identifiés par les réseaux communautaires et les établissements de santé et services sociaux dans les limites du territoire qu'ils desservent. La priorité sera accordée aux étudiants impliqués dans leur communauté dont le champ d'études mène à une carrière en santé et services sociaux qui répondra aux priorités en matière de services en langue anglaise identifiées par le réseau communautaire et le CISSS ou CIUSSS desservant le territoire.

Les réseaux communautaires travaillent en collaboration avec les étudiants récipiendaires qu'ils parrainent et ayant besoin d'être soutenus dans leur recherche de stages pratiques dans leur région d'origine et d'un emploi une fois leurs études complétées.

Dans le but créer un lien entre le récipiendaire et l'environnement de travail du CISSS ou CIUSSS ou de tout autre organisme connexe, et afin de favoriser le déroulement de son éventuelle intégration dans ce milieu, les réseaux communautaires sont encouragés à organiser en collaboration avec ces organismes des visites d'observation (*job shadowing*) à l'intention du récipiendaire, au moment jugé opportun pour toutes les parties au cours de l'année visée par la bourse.

Le Programme de bourses s'adresse à des étudiants qui ont démontré une connaissance de la communauté d'expression anglaise ou un engagement dans cette communauté. Les étudiants doivent fournir des références de la part de deux personnes qui peuvent témoigner de cette connaissance ou de cet engagement et qui pourront évaluer le potentiel de l'étudiant à travailler dans sa région ou localité dans le domaine de la santé et des services sociaux une fois ses études complétées.

Les étudiants qui souhaitent soumettre une demande dans le cadre du Programme de bourses doivent envoyer leur demande à la personne-ressource du réseau communautaire participant qui couvre leur municipalité. Veuillez consulter le *Répertoire des réseaux communautaires participants*, aux pages 13 et 14.

Ces bourses sont exonérées d'impôt. Les réseaux communautaires qui alloueront des bourses sont priés de communiquer avec les autorités provinciale et fédérale (Agence du revenu du Canada et Revenu Québec) pour obtenir l'information requise en ce qui concerne l'émission de relevés d'impôt.

Il n'existe pas de nombre maximum de bourses qu'un étudiant peut recevoir dans le cadre du Programme. Toutefois, les réseaux communautaires participants sont libres de créer leurs propres directives dans ce domaine en fonction de priorités spécifiques en matière de services.

MONTANTS ALLOUÉS

Les bourses ciblées sont destinées aux étudiants inscrits dans une maison d'enseignement située ou bien **À L'INTÉRIEUR** ou bien à **À L'EXTÉRIEUR** de la grande région de Montréal.

Le budget total alloué par Dialogue McGill au Programme de bourses ciblées pour l'année scolaire 2020-2021 est de **80 000 \$**.

LES ÉTUDIANTS QUI ÉTUDIENT À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL

Les montants des bourses sont établis en fonction du niveau d'études de l'étudiant :

- Université: 10 000 \$ par étudiant inscrit à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021.
- Cégep: 5 000 \$ par étudiant inscrit à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021.
- Formation professionnelle: 2 000 \$ par étudiant inscrit à plein temps pour l'année scolaire 2020-2021.

LES ÉTUDIANTS QUI ÉTUDIENT À L'INTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL

Les montants des bourses sont établis en fonction du niveau d'études de l'étudiant:

- Université: 5 000 \$ par étudiant inscrit à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021.
- Cégep: 2 500 \$ par étudiant inscrit à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021.
- Formation professionnelle: 2 000 \$ par étudiant inscrit à plein temps pour l'année scolaire 2020-2021.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'accessibilité au Programme de bourses ciblées est réservée aux étudiants qui résident sur le territoire de la grande région de Montréal (consulter la liste des municipalités de la grande région de Montréal page 10) et qui:

- sont des citoyens canadiens ayant résidé sur le territoire desservi par le réseau communautaire qui les parraine pendant au moins deux ans (24 mois);
- sont des résidents permanents ayant résidé sur le territoire desservi par le réseau communautaire qui les parraine pendant au moins deux ans (24 mois);
- sont capables d'offrir en anglais et en français des services de santé et des services sociaux dans un établissement de soins de santé et de services sociaux au Québec;
- poursuivent des études dans une maison d'enseignement reconnue par le gouvernement;
- ont été acceptés aux études à temps plein ou poursuivent des études à temps plein (la maison d'enseignement fréquentée par les étudiants les considère comme tels) dans un programme de santé et services sociaux reconnu par le gouvernement (consulter la *Liste de référence des niveaux d'études et des programmes d'études en santé et services sociaux reconnus par le gouvernement*, aux pages 11 et 12) qui permet aux étudiants de travailler dans leur domaine au Québec une fois leurs études terminées;
- poursuivent un programme d'études qui les prépare à une carrière où ils offriront des soins et des services directs;
- sont inscrits à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021;

Veillez noter que le Programme de bourses n'est pas offert aux étudiants:

- inscrits à des programmes indépendants ou ne menant pas à un diplôme;
- inscrits à des programmes de formation à distance ou en ligne.

- s'engagent, après la fin de leurs études, à travailler sur le territoire desservi par le réseau communautaire et par le CISSS ou CIUSSS, dans un établissement public de santé et de services

sociaux ou dans un organisme connexe, pour un minimum d'un an pour chacune des bourses reçues;

- acceptent de participer à tout suivi, monitoring ou évaluation du Programme mené par Dialogue McGill ou par le réseau communautaire.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les demandes de bourses seront soumises à approbation en fonction des critères suivants :

- La compatibilité entre le domaine d'études de l'étudiant et les zones de service identifiées comme prioritaires;
- La démonstration par l'étudiant de sa connaissance de la communauté d'expression anglaise de la zone desservie par le réseau communautaire, ou de son engagement dans cette communauté;
- L'engagement de l'étudiant à travailler, après la fin de ses études, sur le territoire desservi par le réseau communautaire dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses reçues;
- La qualité du dossier scolaire de l'étudiant;
- La qualité, le contenu et la présentation de la demande.

PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'APPROBATION

Le processus de sélection des récipiendaires comporte trois étapes : une première étape au niveau du réseau communautaire, une deuxième étape au niveau régional ou local avec la participation du réseau communautaire et du CISSS ou CIUSSS et une troisième étape au niveau de Dialogue McGill.

Processus de vérification par le réseau communautaire

À la première étape du processus de sélection, c'est le réseau communautaire parrainant les étudiants qui valide l'admissibilité de la demande. C'est-à-dire qu'il s'assure que la demande ait été soumise dans le cadre de l'échéance annoncée, qu'elle ait été dûment remplie et que l'étudiant réponde aux critères d'admissibilité de base énumérés plus haut. Le réseau communautaire soumettra toutes les demandes admissibles et conformes au Comité de sélection des demandes de bourse.

Processus de sélection des bourses

La deuxième étape se déroule dans le cadre d'un comité de sélection mis sur pied par le réseau communautaire qui parraine le Programme. Ce Comité de sélection des demandes de bourse sera composé de représentants de la communauté et du réseau public de la santé et des services sociaux; sa responsabilité consistera à prendre connaissance de toutes les demandes de bourse admissibles soumises au réseau communautaire en vue de s'assurer qu'elles répondent aux priorités identifiées en matière de services et de recommander à Dialogue McGill un maximum de trois candidats, aptes à recevoir une bourse, rangés par ordre de priorité.

Processus de recommandation de Dialogue McGill

Le Comité de recommandation des boursiers de Dialogue McGill évaluera les demandes de bourse soumises par les Comités de sélection des demandes de bourse en fonction d'une grille d'évaluation basée sur les critères de sélection énumérés plus haut.

Le Comité de recommandation des boursiers de Dialogue McGill procédera à l'attribution des bourses selon l'ordre de priorité que leur aura accordé le Comité de sélection des demandes de bourse. Tous les dossiers classés de Priorité 1 seront examinés en premier et les bourses seront accordées aux candidats qui répondent aux critères de sélection. Ensuite, les dossiers classés Priorité 2 seront examinés et les bourses seront accordées aux candidats de Priorité 2 qui répondent aux critères de sélection. S'il n'y a pas suffisamment de fonds pour tous les candidats classés de Priorité 2 répondant aux critères de sélection, les bourses seront accordées au moyen d'un tirage au sort parmi ces candidats jusqu'à ce que les fonds disponibles soient épuisés. Les candidats classés de Priorité 3 répondant aux critères de sélection recevront une bourse en fonction des sommes restantes et par tirage au sort jusqu'à épuisement des fonds.

MEMBRES DES COMITÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT

- Les membres des comités doivent déclarer tout conflit d'intérêt réel, apparent ou toute situation pouvant être perçue comme telle émanant d'un lien avec un demandeur en particulier de même que de tout autre conflit d'intérêt;
- En cas de conflit d'intérêt, le membre du comité doit s'exclure complètement de la discussion et de la décision concernant le demandeur en question.

RESPONSABILITÉS DU RÉCIPiendaIRE D'UNE BOURSE CIBLÉE

- Le boursier doit s'engager à terminer ses études dans un programme en santé et services sociaux reconnu par le gouvernement qui lui permettra, à la fin de ses études, de travailler dans son domaine au Québec dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe;
- Le boursier recevra de l'aide financière à condition de demeurer inscrit à temps plein à un programme de santé et services sociaux reconnu par le gouvernement pendant toute la période visée par la bourse;
- Le boursier doit s'engager à travailler sur le territoire desservi par le réseau communautaire après la fin de ses études dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses qu'il aura reçues. Si le boursier ne peut travailler que dans un emploi à temps partiel, il devra pour respecter son contrat accumuler un nombre d'heures de travail équivalant à une année à temps plein;
- Advenant que le boursier ne puisse pas respecter ses engagements, il doit en informer par écrit le réseau communautaire et rembourser le montant de sa bourse en accord avec un contrat signé entre le réseau communautaire et le boursier :
 - Advenant que le boursier abandonne le programme d'études convenu, il doit rembourser au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant la date de l'abandon, les sommes qu'il aura reçues à titre de bourse;
 - Advenant que le boursier manque à son engagement en cessant de travailler sur le territoire desservi par le réseau communautaire dans le domaine de la santé et des services sociaux avant l'expiration de la période fixée, il doit rembourser au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant l'obtention de son diplôme, les sommes reçues à titre de bourse, au prorata de la période qu'il lui restera à couvrir;
 - Advenant que le boursier manque à son engagement en ne travaillant pas sur le territoire desservi par le réseau communautaire, il devra rembourser les sommes reçues au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant l'obtention de son diplôme;

- Advenant que le boursier ne trouve pas d'emploi sur le territoire desservi par le réseau communautaire, mais qu'il en trouve un dans une autre région ou sur un autre territoire, il sera considéré comme ayant rempli ses engagements après un an d'emploi pour chacune des bourses reçues. Dans ce cas, le boursier doit fournir la preuve de son insuccès à trouver un emploi sur le territoire prévu;
- L'étudiant doit fournir une photo numérique et un curriculum vitae en format numérique au réseau communautaire et accorder à Dialogue McGill, au réseau communautaire et aux établissements de santé et services sociaux la permission de diffuser, à des fins promotionnelles, la photo et le curriculum vitae de l'étudiant, de même que les renseignements sur la bourse octroyée;
- Le boursier doit accepter que ses coordonnées soient entrées dans une base de données des professionnels de la santé et des services sociaux aptes à fournir des services en anglais, qui pourra être accessible aux établissements de santé et de services sociaux ainsi que sur le site web de Dialogue McGill;
- Le boursier doit accepter, une fois ses études complétées, de participer à tout processus officiel de suivi ou de monitoring ou à toute évaluation du Programme menés par Dialogue McGill ou par le réseau communautaire.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Remise des paiements au réseau communautaire participant

- Une fois que Dialogue McGill a approuvé le financement de la bourse, un amendement est apporté au contrat entre l'Université McGill et le réseau communautaire pour la période 2018-2023 et envoyé au réseau communautaire afin d'obtenir les signatures requises. Le paiement de la bourse est acheminé au réseau communautaire dans les trente (30) jours civils suivant la signature de l'amendement au contrat par les deux parties.

Remise des paiements au récipiendaire de la bourse

- Le réseau communautaire est responsable de procéder au versement des sommes allouées au récipiendaire de la bourse ciblée. Les bourses sont versées sur une base semestrielle, en deux paiements égaux, le premier à la mi-septembre et le second à la mi-janvier, après réception du Formulaire 1 : Attestation d'études de l'étudiant confirmant l'inscription à temps plein de l'étudiant pour l'année 2020-2021 et des résultats scolaires satisfaisants (ce formulaire est mis à la disposition des réseaux communautaires une fois que la demande dans le cadre du Programme de bourses a été approuvée). Les dates et modalités de paiement peuvent varier dans le cas des étudiants inscrits à un programme de formation professionnelle, en fonction du calendrier et de la durée du programme. Comme condition préalable au versement de la bourse, l'étudiant doit soumettre ce formulaire au réseau communautaire dans les quinze (15) jours civils suivant la date limite d'inscription officielle fixée par la maison d'enseignement pour la session visée.
- Au moment de recevoir le paiement de la bourse, l'étudiant doit signer le contrat réseau communautaire/boursier qui établit les exigences de la bourse relatives à un non-respect de la part de l'étudiant face à ses engagements.
- L'étudiant doit remplir le Formulaire 2 à l'intention des récipiendaires du Programme de bourses : Preuve de versement de la bourse : Section 2C (disponible une fois la demande dans le cadre du Programme de bourses approuvée) pour confirmer la réception de chacun des versements de bourse remis par le réseau communautaire.

COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES POUR LE PROGRAMME DE BOURSES

Les étudiants et les personnes sollicitées pour fournir des références qui voudraient avoir plus d'information sur le Programme de bourses sont priés de communiquer avec le réseau communautaire de leur région dont les coordonnées apparaissent aux pages 13 et 14.

Les personnes œuvrant dans les réseaux communautaires qui voudraient plus d'information sur le Programme de bourses sont priées de communiquer avec :

M. Richard Silver
Agent principal de programme
Dialogue McGill
Tél. : 514 277-7772
Courriel : richard.silver@mail.mcgill.ca

SOUSSION DES FORMULAIRES DE DEMANDE DE BOURSE À DIALOGUE MCGILL PAR LES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES

Les formulaires signés ainsi que les documents d'appui doivent être envoyés par courrier électronique à M. Richard Silver à l'adresse suivante : richard.silver@mail.mcgill.ca, au plus tard **le 29 juin 2020**.

LA GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL

La grande région de Montréal inclut l'Île de Montréal (Région 06), Laval au complet (Région 13) et une partie de Lanaudière (Région 14), des Laurentides (Région 15) et de la Montérégie (Région 16).

MUNICIPALITÉS DE LA GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL

MONTRÉAL (RÉGION 6)

Baie d'Urfé
Beaconsfield
Côte-Saint-Luc
Dollard-des-Ormeaux
Dorval
Hampstead
Kirkland
L'Île-Dorval
Mont-Royal
Montréal
Montréal-Est
Montréal-Ouest
Pointe-Claire
Sainte-Anne-de-Bellevue
Senneville
Westmount

LAVAL (RÉGION 13)

Laval

LANAUDIÈRE (RÉGION 14)

Charlemagne
L'Assomption
Mascouche
Repentigny
Saint-Sulpice
Terrebonne

LAURENTIDES (RÉGION 15)

Blainville
Bois-des-Filion
Boisbriand
Deux-Montagnes
Lorraine
Mirabel
Oka
Pointe-Calumet
Rosemère
Saint-Eustache
Sainte-Anne-des-Plaines
Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Sainte-Thérèse

MONTÉRÉGIE (RÉGION 16)

Beauharnois
Beloeil
Boucherville
Brossard
Calixa-Lavallée
Candiac
Carignan
Chambly
Châteauguay
Contrecoeur
Delson
Hudson
L'Île-Cadieux
L'Île-Perrot
Léry

MONTÉRÉGIE (RÉGION 16) (SUITE)

La Prairie
Les Cèdres
Longueuil
McMasterville
Mercier
Mont-Saint-Hilaire
Otterburn Park
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Pincourt
Richelieu
Saint-Amable
Saint-Basile-le-Grand
Saint-Bruno-de-Montarville
Saint-Constant
Saint-Isidore
Saint-Jean-Baptiste
Saint-Joseph-du-Lac
Saint-Lambert
Saint-Lazare
Saint-Mathias-sur-Richelieu
Saint-Mathieu
Saint-Mathieu-de-Beloeil
Saint-Philippe
Sainte-Catherine
Sainte-Julie
Terrasse-Vaudreuil
Varenes
Vaudreuil-Dorion
Vaudreuil-sur-le-Lac
Verchères

LISTE DE RÉFÉRENCE DES NIVEAUX D'ÉTUDES ET DES PROGRAMMES D'ÉTUDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX RECONNUS PAR LE GOUVERNEMENT

Les bourses ciblées sont offertes aux étudiants en provenance du territoire de la grande région de Montréal, qui ont été acceptés aux études à temps plein ou qui poursuivent des études à temps plein (la maison d'enseignement fréquentée par les étudiants les considère comme tels) dans un des programmes suivants de santé et de services sociaux reconnus par le gouvernement qui leur permettra de travailler dans leur domaine au Québec une fois leurs études terminées.

Veillez noter que les bourses ciblées ne sont pas offertes aux étudiants :

- inscrits à des programmes indépendants ou ne menant pas à un diplôme ou à un certificat;
- inscrits à des programmes de formation à distance ou en ligne.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET CÉGEP / COLLÈGE

Comprend les centres de formation professionnelle / Vocational training centres et les maisons d'enseignement privées visées reconnues par le gouvernement. Reportez-vous au [Répertoire des établissements d'enseignement et des programmes d'études](#).

- **Programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) / *Diploma of Vocational Studies (DVS)***

Assistance à la personne à domicile

Assistance à la personne en établissement de santé

Assistance dentaire

Assistance in Health Care Facilities

Assistance technique en pharmacie

Dental Assistance

Health, Assistance and Nursing

Home Care Assistance

Pharmacy Technical Assistance

Santé, assistance et soins infirmiers

- **Programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) / *Diploma of College Studies (DCS)***

Audioprothèse

Biomedical Laboratory Technology

Dental Hygiene

Diagnostic Imaging

Environnement, hygiène et sécurité au travail

Nursing

Physiotherapy technology

Pre-hospital Emergency Care

Radiation Oncology

Respiratory and Anaesthesia Technology

Social Service

Soins infirmiers

Soins préhospitaliers d'urgence

Special Care Counselling

Techniques de diététique

Techniques de physiothérapie

Techniques de travail social

Techniques d'éducation spécialisée

Techniques d'électrophysiologie médicale

Techniques d'hygiène dentaire

Techniques d'inhalothérapie

Techniques d'intervention en délinquance

Techniques d'intervention en loisir

Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques

Techniques d'orthèses visuelles

Technologie d'analyses biomédicales

Technologie de médecine nucléaire

Technologie de radiodiagnostic

Technologie de radio-oncologie

Youth and Adult Correctional Intervention

UNIVERSITÉ

- Programmes menant à un certificat ou à un diplôme / *Certificate or diploma*
- Programmes menant à un baccalauréat / *Bachelor's degree*
- Programmes menant à une maîtrise / *Master's degree*
- Programmes menant à un doctorat / *Doctorate degree*

Art Therapy	Interprétation visuelle	Psychology (PhD level)
Audiologie	Intervention communautaire	Psychopédagogie (Maîtrise)
Audiology	Interventions en toxicomanie	Public Health
Cert. In Native & North. Student	Intervention jeunesse	Radiobiologie
Pers. Advising	Intervention psychosociale	Réadaptation motrice et sensorielle
Certificate in Special Education	Intervention sociale	Réadaptation occupationnelle
Communication Sciences and Disorders	Kinanthropologie	Réadaptation physique
Communications (Relations humaines)	Kinanthropology	Récréologie
Creative Therapies	Kinésiologie	Santé environnementale et santé au travail
Criminologie (Orientation clinique)	Kinesiology	Santé communautaire
Criminology (Clinical orientation)	Medicine	Santé et sécurité au travail
Dentistry	Médecine	Santé mentale
Dietetics and Human Nutrition	Neuroscience	Santé publique
Diploma in Human Relations and Family Life	Nursing	Sciences du comportement humain
Educational Psychology (Master's)	Nursing communautaire	Sciences infirmières
Éducation spécialisée	Nurse Practitioner	Service social - Travail social
Ergonomie	Nutrition	Sexologie
Ergothérapie	Occupational Therapy	Social Work
Génagogie	Optométrie	Soins critiques
Gérontologie social	Orthophonie	Soins infirmiers communautaires
Infirmière praticienne spécialisée	Pharmacie (Maîtrise)	Speech and Language Pathology
Intégration socio-économique des personnes ayant une déficience intellectuelle	Pharmacy (Masters)	Therapeutic Recreation
	Physiothérapie	Toxicomanie
	Physiotherapy	
	Pratiques psychosociales	
	Pratique sage-femme	
	Psychoéducation	
	Psychologie clinique (doctorat)	

RÉPERTOIRE DES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES PARTICIPANTS

RÉGION 06: MONTRÉAL

African Canadian Development and Prevention Network (ACDPN)

6585, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, QC, H3S 2A5

Personne-ressource: Tania Callender **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 514 737-3213, poste 300 **Courriel:** tcallender@acdpn.org
Site Web: www.acdpn.org

Collective Community Services (CCS)

451, rue de l'Église, bureau 200, Verdun, QC, H4G 2M6

Personne-ressource: Vaughan Roche **Titre:** Directeur général
N° de téléphone: 514 937-5351, poste 235 **Courriel:** vaughanr@ccs-montreal.org
Site Web: www.ccs-montreal.org

East Island Network for English Language Services (REISA)

8370, boulevard Lacordaire, bureau 312, Saint-Léonard, QC H1R 3Y6

Personne-ressource: Fatiha Gatre Guemiri **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 514 955-8370, poste 2217 **Courriel:** fguemiri@reisa.ca
N° de téléc.: 514 274-1325 **Site Web:** www.reisa.ca

RÉGION 13: LAVAL

The Youth and Parents AGAPE Association Inc./Association amicale des jeunes et parents AGAPE

3950, boulevard Notre-Dame, Laval QC H7W 1S7

Personne-ressource: Kevin McLeod **Titre:** Directeur général
N° de téléphone: 450 686-4333 **Courriel:** kevin.mcleod@agapeassociationinc.com
Site Web: www.agapeassociationinc.com

RÉGION 14: LANAUDIÈRE

English Community Organization of Lanaudière (ECOL)

3657, rue Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0

Personne-ressource: Michelle Eaton-Lusignan **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 450 421-5379 **Courriel:** ecollanaudiere@hotmail.com
Site Web: www.ecol-lanaudiere.org

RÉGION 15: LAURENTIDES

4 Korner's Family Resource Center

200, rue Henri-Dunant, Deux-Montagnes, QC, J7R 4W6

Personne-ressource: Stephanie Helmer **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 450 974-3940 **Courriel:** stephanie@4kornerscenter.org
Site Web: www.4kornerscenter.org

RÉGION 16: MONTÉRÉGIE

Assistance and Referral Centre (Secteur Montérégie centre)

106, boulevard Churchill, Greenfield Park, QC, J4V 2L9

Personne-ressource: Chris Lapointe **Titre:** Directeur général
N° de téléphone: 514 604-9455 **Courriel:** arc.exdir@gmail.com
Site Web: www.arc-hss.ca

Montérégie West Community Network (MWCN)

Bureau central Chateauguay, 255, boul. d'Anjou, bureau 203, Chateauguay, QC, J6J 2R7

Personne-ressource: Pauline Wiedow **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 450 691-1444 **Courriel:** mwcn2016@gmail.com
Site Web: www.mwcn.ca

ÉTUDIANT

LISTE DE RESPONSABILITÉS ET LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANT DEMANDEUR D'UNE BOURSE:

1. remplir et soumettre à la personne-ressource du réseau communautaire participant le Formulaire de demande de bourse ainsi que les documents requis;
2. si inscrit dans une maison d'enseignement située à l'extérieur du Québec, s'assurer que son programme d'études est reconnu au Québec par l'ordre professionnel approprié.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANT RÉCIPiendaIRE D'UNE BOURSE:

1. se conformer aux *Responsabilités des récipiendaire du Programme de bourses* et aux *Modalités de paiement* énoncées aux pages 7 et 8 de la section *Renseignements généraux*;
2. soumettre le Formulaire 1 à l'intention des récipiendaire du Programme de bourses: Attestation d'études de l'étudiant (remis à l'étudiant par le réseau communautaire une fois la demande dans le cadre du Programme de bourses approuvée) confirmant l'inscription à temps plein de l'étudiant et des résultats scolaires satisfaisants. Condition préalable au versement de la bourse, ce formulaire est envoyé par l'étudiant au réseau communautaire dans les quinze (15) jours civils suivant la date limite d'inscription officielle fixée par la maison d'enseignement pour chaque semestre;
3. aller chercher le paiement de la bourse auprès du réseau communautaire ou fournir les informations requises pour un paiement électronique;
4. confirmer la réception du versement de la bourse en signant le Formulaire 2 à l'intention des récipiendaire du Programme de bourses: Preuve de versement de la bourse - Section 2C;
5. fournir au réseau communautaire une photo en format numérique;
6. s'engager par une entente contractuelle avec le réseau communautaire quant aux obligations du récipiendaire, ce qui inclut:
 - informer le réseau communautaire par écrit dans les 30 jours en cas :
 - d'abandon du programme d'études à temps plein ou
 - de non-emploi dans un établissement public du domaine de la santé et des services sociaux ou dans un organisme connexe sur le territoire desservi par le réseau communautaire pour un minimum d'un an pour chaque bourse allouée;
 - accepter que, dans le cas d'un abandon du programme d'études, le remboursement du montant complet de la bourse sera exigé;
 - accepter que, dans le cas de non-emploi dans le domaine de la santé et des services sociaux dans un établissement situé sur le territoire desservi par le réseau communautaire pour un minimum d'un an, et que le récipiendaire ne soit pas en mesure de prouver qu'il a cherché activement un emploi dans son domaine pendant cette période, le remboursement complet ou partiel (au prorata) de la bourse sera exigé;
 - informer le réseau communautaire dans le cas où lui a été impossible de trouver un emploi sur le territoire desservi par le réseau communautaire, mais où il a trouvé un emploi dans le domaine de la santé et des services sociaux dans une autre région ou sur un autre territoire. Dans ce cas, le récipiendaire d'une bourse doit pouvoir fournir la preuve d'avoir activement, mais sans résultat, cherché un emploi dans son domaine, sur le territoire desservi par le réseau communautaire.

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS:

Demande de bourse – Formulaire 1: DEMANDE DE L'ÉTUDIANT

Doit être rempli et signé par l'étudiant qui le fait ensuite parvenir par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant.

Accompagné des documents d'appui suivants :

- une copie du curriculum vitæ le plus récent
- la lettre d'admission au programme émise par la maison d'enseignement
- une copie du relevé de notes le plus récent

Demande de bourse – Formulaire 2: Recommandation communautaire (deux références requises)

- La page titre et la Section 1 doivent être remplies par l'étudiant qui les envoie ensuite par courrier électronique à chacune de ses 2 personnes de référence;
- Les Sections 2 à 4 doivent être remplies par la personne de référence;
- Après avoir rempli et signé le formulaire, la personne de référence le fera parvenir par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant.

NOTE: Les signatures électroniques sont acceptées.

PERSONNE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDIANT

LISTE DE RESPONSABILITÉS ET LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

Les personnes de référence peuvent être des membres reconnus de la communauté de l'étudiant, qui font partie par exemple d'un organisme gouvernemental, d'une organisation non gouvernementale (ONG), d'une maison d'enseignement, d'un hôpital, d'une clinique, d'un établissement de soins, d'une garderie, d'un camp d'été, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque, d'un refuge pour sans-abri, etc.

La **Recommandation communautaire** doit être fournie par une personne de référence qui connaît le candidat depuis 2 ans et qui est en mesure de témoigner de la connaissance qu'a l'étudiant de la communauté d'expression anglaise ou de son engagement dans cette communauté et d'évaluer le potentiel de l'étudiant à travailler dans sa région dans le domaine de la santé et des services sociaux après la fin de ses études.

La personne de référence ne doit pas avoir de liens familiaux avec l'étudiant. Elle ne doit pas non plus faire partie du personnel du réseau communautaire.

RESPONSABILITÉ DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE:

- remplir le document requis, Formulaire 2, qui lui sera envoyé par courrier électronique par l'étudiant, le signer et le faire parvenir par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant dont le nom apparaît à la Section 1 du formulaire.

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS:

Demande de bourse – Formulaire 2: Recommandation communautaire

- Page titre et Section 1 remplies par l'étudiant;
- Sections 2 à 4 remplies par la personne de référence;
- Formulaire rempli et signé à soumettre par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant.

RÉSEAU COMMUNAUTAIRE

LISTE DE RESPONSABILITÉS ET LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

RESPONSABILITÉS DU RÉSEAU COMMUNAUTAIRE:

1. en collaboration avec le CISSS ou CIUSSS, identifier les zones de service prioritaires, et incorporer cette information dans la promotion de la bourse et dans la sélection des candidats;
2. identifier les zones de service prioritaires en matière d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise, en concordance avec le programme d'accès en anglais aux services de santé et aux services sociaux élaboré par le ou les établissements du réseau public sur le territoire desservi par le réseau communautaire, ainsi qu'avec d'autres études⁵; incorporer cette information dans la promotion de la bourse et dans la sélection des candidats;
3. promouvoir le Programme de bourses;
4. communiquer avec Dialogue McGill pour les questions relatives au Programme de bourses;
5. former un Comité de sélection des demandes de bourse et en établir les modalités (mandat, composition, directives quant aux conflits d'intérêt, critères de sélection, etc.) Le comité régional doit inclure des représentants du CISSS ou CIUSSS;
6. coordonner le travail du Comité de sélection des demandes de bourses, soit l'examen des demandes, la recommandation d'un maximum de 3 demandes de bourse présentées par ordre de priorité;
7. compléter le Formulaire 3 - Recommandation du réseau communautaire pour chaque demande;
8. avant de soumettre les candidatures au Comité de sélection des demandes de bourse, vérifier chaque demande de bourse ainsi que les pièces justificatives pour s'assurer que l'information demandée est fournie et qu'il ne manque pas de renseignements;
9. demander, au besoin, des documents ou informations supplémentaires à l'étudiant et autres parties;
10. préparer et soumettre à Dialogue McGill la demande de bourse de l'étudiant accompagnée des documents d'appui;
11. soumettre une copie des Recommandations du Comité de sélection des demandes de bourse signée par les membres du comité;
12. transmettre les résultats du processus de sélection relatif au Programme de bourses à l'étudiant;
13. obtenir la photographie de l'étudiant en format numérique et transmettre celle-ci à Dialogue McGill;
14. signer l'amendement apporté au contrat existant entre l'Université McGill et le réseau communautaire;

⁵ Entre autres, une étude menée par Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-657-x/89-657-x2017002-fra.htm>

15. veiller à ce que l'étudiant se conforme aux *Responsabilités des récipiendaires du Programme de bourses* et aux *Modalités de paiement* énoncées aux pages 7 et 8 de la section *Renseignements généraux*;
16. recevoir de Dialogue McGill les paiements des sommes allouées;
17. rédiger un contrat réseau communautaire/réceptiendaire de la bourse quant aux obligations du réceptiendaire tant avant qu'après l'obtention de son diplôme et s'assurer que ce contrat soit signé par les deux parties avant le versement du paiement;
18. Remettre le paiement de la bourse aux réceptiendaires du Programme de bourses, sur une base semestrielle, en deux paiements égaux, le premier à la mi-septembre et le second à la mi-janvier, après réception du Formulaire 1 à l'intention des réceptiendaires du Programme de bourses : Attestation d'études de l'étudiant confirmant l'inscription de l'étudiant aux études à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021 et des résultats scolaires satisfaisants (ce formulaire est mis à la disposition du réseau communautaire une fois que la demande dans le cadre du Programme de bourses a été approuvée). Les dates et modalités de paiement peuvent varier dans le cas des étudiants inscrits à un programme de formation professionnelle, en fonction du calendrier et de la durée du programme. Condition préalable à la remise de la bourse, ce formulaire doit être reçu dans les quinze (15) jours civils suivant la date limite d'inscription officielle fixée par la maison d'enseignement pour chaque session.
19. confirmer le paiement de la bourse aux réceptiendaires d'une bourse en remplissant le Formulaire 2 à l'intention des réceptiendaires du Programme de bourses : Preuve de versement de la bourse (disponible une fois la demande dans le cadre du Programme de bourses approuvée);
20. travailler en collaboration avec l'étudiant réceptiendaire en vue de l'obtention d'un stage pratique sur le territoire desservi par le réseau communautaire a) en fournissant à l'étudiant et à la personne responsable des stages dans la maison d'enseignement les coordonnées du coordonnateur des stages au CISSS ou CIUSSS ou au sein de l'organisation connexe; b) en fournissant au coordonnateur des stages au CISSS ou CIUSSS ou au sein de l'organisation connexe le nom du réceptiendaire de la bourse, son champ d'études et ses disponibilités en vue d'un stage pratique dans leur établissement;
21. travailler en collaboration avec l'étudiant réceptiendaire en vue de l'obtention d'un emploi dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe, situé sur le territoire desservi par le réseau communautaire, en le tenant au courant des ouvertures de postes et en tenant informé le personnel de recrutement du CISSS, du CIUSSS ou au sein de l'organisation connexe quant au programme d'études du réceptiendaire de la bourse et à la date prévue de l'obtention de son diplôme;
22. maintenir à jour les coordonnées de l'étudiant;
23. assurer le suivi du dossier du réceptiendaire et s'assurer que ce dernier respecte les *Responsabilités du réceptiendaire d'une bourse* ainsi que le contrat réseau communautaire/réceptiendaire. Procéder, le cas échéant, au remboursement des montants reçus des boursiers qui ont manqué à leurs obligations et s'assurer du respect de tout autre option de remboursement;
24. informer par écrit Dialogue McGill de tout manquement d'un réceptiendaire à ses engagements, demander l'approbation préalable de McGill quant au plan de remboursement négocié avec le réceptiendaire et informer Dialogue McGill par écrit une fois le plan de remboursement achevé;
25. recueillir et transmettre à l'Université McGill les données nécessaires à la reddition de comptes, selon les conditions énoncées dans le contrat;
26. participer au suivi, au monitoring et à l'évaluation du Programme de bourses.

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS:

SOUMETTRE les documents requis suivants à Dialogue McGill:

- Demande de bourse – Formulaire 3 – Recommandation du réseau communautaire**
 - Doit être rempli, signé électroniquement et soumis par courrier électronique par la personne-ressource du réseau communautaire participant accompagné des documents d'appui suivants:
- Demande de bourse – Formulaire 1: Demande de l'étudiant** incluant:
 - une copie du curriculum vitæ le plus récent
 - la lettre d'admission au programme émise par la maison d'enseignement
 - une copie du relevé de notes le plus récent
- Demande de bourse – Formulaire 2: Recommandation communautaire**
 - Un formulaire distinct pour chacune des deux personnes de référence

DIALOGUE MCGILL

LISTE DE RESPONSABILITÉS

DIALOGUE MCGILL DOIT:

1. Superviser le Programme de bourses;
2. Gérer le budget du Programme de bourses;
3. Développer et gérer le plan de communication pour le Programme de bourses;
4. Promouvoir le Programme de bourses;
5. Envoyer l'appel de demandes dans le cadre du Programme de bourses aux réseaux communautaires participants;
6. Former un Comité de recommandation des boursiers: en fixer les modalités de fonctionnement dont la composition, les critères de sélection et les directives concernant les conflits d'intérêt;
7. Examiner les Demandes de bourse afin de s'assurer qu'elles sont complètes et demander des éclaircissements, le cas échéant;
8. Appliquer les *Critères de sélection* indiqués à la page 6 de la section *Renseignements généraux* et approuver ou refuser le financement en conséquence;
9. Transmettre les résultats du processus de sélection relatif au Programme de bourses au réseau communautaire;
10. Après l'approbation des demandes, transmettre au réseau communautaire les formulaires 1 et 2 à l'intention des bénéficiaires de la bourse (Attestation d'études de l'étudiant et Preuve de versement de la bourse);
11. Après l'approbation du financement des bourses, apporter un amendement au contrat entre l'Université McGill et le réseau communautaire;
12. Verser les paiements au réseau communautaire;
13. Recevoir l'information quant aux bénéficiaires qui ont manqué à leurs obligations et autoriser le plan de remboursement;
14. Recueillir et transmettre à Santé Canada les données nécessaires à la reddition de comptes;
15. Assurer le monitoring, le suivi et l'évaluation du Programme de bourses.